

<https://enseignants.se-unsas.org/Enseignement-de-specialite-EPPCS-au-lycee-l-epreuve-terminale-se-devoile>



# Enseignement de spécialité EPPCS au lycée : l'épreuve terminale se dévoile

- Je suis... - Prof d'EPS - L'actu de l'EPS -

Publication date: mardi 14 décembre 2021

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Une réunion de concertation autour du projet de note de service relative à l'épreuve terminale dans l'enseignement de spécialité « éducation physique, pratiques et culture sportives » (EPPCS) de la voie générale, qui sera mise en place à la session du baccalauréat 2023, s'est tenue ce jeudi 9 décembre entre le ministère et les organisations syndicales. Le SE-Unsa y était présent.

L'EPPCS, un enseignement de spécialité tourné vers le supérieur

Expérimenté en classe de première depuis la rentrée 2021, l'enseignement de spécialité EPPCS se dévoile progressivement depuis plusieurs mois. Les contours de l'épreuve terminale à laquelle il doit aboutir lors de la session 2023 du baccalauréat général, sont déjà connus. Elle sera constituée de deux épreuves :

- Une épreuve écrite d'une durée de 3h30, déclinée en deux parties :
  - Une dissertation sur un sujet général de culture sportive
  - Deux questions au choix, portant sur deux parties différentes du programme et s'appuyant sur une étude de documents
- Une épreuve orale d'une durée de 30 minutes comportant également deux parties :
  - L'évaluation d'une pratique physique et sportive
  - Le commentaire d'une vidéo présentant une prestation physique du candidat

L'inspection générale a eu à coeur de varier les supports et les épreuves afin de solliciter un grand nombre de compétences chez l'élève en fin de lycée, et de mieux le préparer à l'université. Mais cette ambition, aussi noble soit-elle, n'est pas sans susciter de nombreuses interrogations.

Beaucoup de questions, quelques réponses

Notre préoccupation première réside dans le temps consacré à la préparation de cet examen par l'élève lui-même et par les collègues en charge de cet enseignement. L'utilisation du support vidéo sur la deuxième épreuve orale suppose une charge de travail supplémentaire pour l'élève, qui devra maîtriser cet outil, et pour l'enseignant, dont le contenu des cours pourrait être impacté par cette nouvelle donnée.

Le ministère a tenté d'apaiser les craintes à ce sujet : nous disposons d'encore deux ans pour maîtriser cette partie de l'épreuve orale, et l'évaluation portera bien sur la qualité de l'analyse de la performance, et non la performance elle-même, de quoi alléger la pression sur la qualité de la prestation elle-même.

Autre point sensible, lié aux conditions d'organisation et de passation de l'épreuve pratique : les deux parties étant prévues pour se dérouler durant la même journée, quelle organisation matérielle et quel temps cela implique et, plus largement, combien de journées cela représente d'évaluer l'ensemble des élèves de la spécialité ?

Pour le ministère, une matinée suffirait puisque deux APSA seulement sont à évaluer. Enfin, a été précisée la possibilité d'inverser l'ordre des épreuves orales et de les réaliser sur deux demi-journées différentes.

Sur l'épreuve écrite, le ministère maintient les deux parties de l'épreuve, arguant à juste titre du fait que sur une épreuve à fort coefficient (16), le candidat doit pouvoir exprimer des compétences différentes et ne pas tomber dans le piège du « *quitte ou double* ».

Enfin, concernant la composition du jury de la seconde épreuve orale, les deux professeurs d'EPS qui le composent ne sont pas forcément les mêmes que ceux qui sont mobilisés sur la première partie. La question du vivier d'examineurs est néanmoins posée.

À noter que la note de service ne dit pas que les professeurs composant le jury sont extérieurs à l'établissement.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa se réjouit que l'architecture définitive soit moins complexe que celle qui était proposée à l'origine par le groupe d'experts (dans l'épreuve pratique et orale, évaluation de la performance physique et capacité à analyser et commenter ne sont plus mélangées). Par ailleurs, une plus grande souplesse est accordée à l'organisation de l'épreuve orale dans son ensemble.

Toutefois, le SE-Unsa demeure inquiet du manque de visibilité de l'inspection générale sur la charge de travail exigée des collègues pour s'investir pleinement dans cet enseignement de spécialité et la préparation de ses épreuves terminales. Sans parler de la pression qui ne manquera pas de s'exercer sur les élèves de terminale.

Le temps imparti pour mener à bien cet enseignement (de septembre à mars) sans en négliger tous les attendus, ainsi que les contraintes organisationnelles que sa mise en place exige, laissent craindre un surcroît de travail pour les collègues déjà très sollicités la dernière année du lycée. Le SE-Unsa attend beaucoup des sujets zéro, car seule l'existence de supports concrets permettra aux collègues de mieux se projeter.